



DIRECTIVE POUR LES DEMANDES DE CONGE

Les motifs de demandes de congé suivants sont acceptés par l'Ecole de Biologie :

- Etudes dans une autre Haute Ecole universitaire suisse ou étrangère

Demande acceptée si le programme d'études que l'étudiant suivra dans cet échange hors programme mobilité est connu et accepté par l'Ecole de Biologie.

Les semestres de congé sont comptabilisés dans la durée totale des études.

- Stage pratique en rapport direct avec les études

Demande acceptée si l'étudiant fournit à l'Ecole de Biologie les attestations concernant son acceptation dans le cadre d'un stage pratique en rapport direct avec ses études.

Les semestres de congé sont comptabilisés dans la durée totale des études.

- Service militaire ou civil

Demande acceptée si l'étudiant fournit à l'Ecole de Biologie la convocation du service concerné.

Les semestres de congé ne sont pas comptabilisés dans la durée totale des études.

- Maladie

Demande acceptée si l'étudiant fournit à l'Ecole de Biologie un certificat médical.

Les semestres de congé ne sont pas comptabilisés dans la durée totale des études.

- Grossesse/maternité

Demande acceptée si l'étudiant fournit à l'Ecole de Biologie un certificat médical.

Les semestres de congé ne sont pas comptabilisés dans la durée totale des études.

Par contre, les demandes de congé pour préparation d'examens (ou rédaction de mémoire de travail de master) ne sont pas acceptées par l'Ecole de Biologie.

Attention !

Le nombre total de semestres de congé ne peut excéder 3 semestres pour un Bachelor et 2 semestres pour un Master.

Lausanne, avril 2006 – NG/ava

Faculté de biologie et de médecine
Ecole de biologie

Tél. +41 21 692 40 10 | Fax. +41 21 692 40 05 | biologie-etudiants@unil.ch